



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2023-22

AVIS est donné que lors de sa séance du 5 juin 2023 le conseil municipal de Val-d'Or a adopté le règlement **2023-22** : Règlement concernant l'aménagement de café-terrasse et de placotoir, ainsi que l'occupation du trottoir sur une partie de la 3^e avenue.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entre en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 14 juin 2023.

Signé

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière